Le Consul de Commerce de la Confédération
Suisse présente ses respects à Son Excellence
Monsieur Francisco Carneiro de Campos Ministre
& Secretaire d'Etat des relations extérieures &
prend la liberté de porter à Sa connaissance
un memoire des exécuteurs testamentaires de
Feu François Ruchaud, afin que Son Excellence
ait la bonté, après en avoir pris lecture,
de le faire passer avec recommandation au
Ministere de la justice. — La liquidation
de cette Succession n'étant arrêtée depuis
longtems que par ce procès, qui est inique,
le Consul espere que cette démarche de Mrs.
les exécuteurs testamentaires auprès de l'autorité
Supérieure, obtiendra le but desiré en
mettant enfin un terme à un plaidoyer
aussi fastidieux & pénible pour les éxecuteurs
testamentaires, qu'injuste & préjudiciable
aux intérets de la Succession.

Le Consul de la Confédération

A Son Excellence
Monsieur Francisco Carneiro de Campos
Ministre & Secretaire d'Etat des relations
extérieures &c. &c. &c.

Suisse saisit avec empressement cette
occasion pour renouveller à Son Excellence
Monsieur Francisco Carneiro de Campos
Ministre & Secrétaire d'Etat des relations
extérieures l'assurance de sa très-haute
Considération.

Rio de Janeiro le 23. Septembre 1831

Auguste Javet